



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Direction du Cabinet
Mission Sécurité Routière

PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

ANNEE 2019



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Le Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) rassemble les différentes actions programmées d'éducation, de prévention, de formation et de communication sur le département de la Dordogne en matière de Sécurité Routière.

Les actions du PDASR répondent aux trois priorités majeures définies par le CISR (Comité Interministériel de la Sécurité Routière du 9 janvier 2018 :

- . L'engagement de chaque citoyen en matière de sécurité routière,*
- . La protection de l'ensemble des usagers de la route,*
- . L'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.*

Ces actions découlent également des axes prioritaires de travail définis en fonction des enjeux identifiés dans le document général d'orientation (DGO 2018-2022) pour lutter contre l'insécurité routière et la faire reculer, en particulier sur les thématiques des seniors, des jeunes, des conduites addictives, de la vitesse...

Enfin le PDASR 2019 est bâti à partir de l'analyse du bilan de l'accidentalité 2018 en Dordogne et de l'évaluation des actions menées tout au long de l'année 2018.

Afin de mobiliser l'action de tous en réponse aux enjeux de la Dordogne en matière de Sécurité routière, le PDASR doit apporter des réponses concrètes sur :

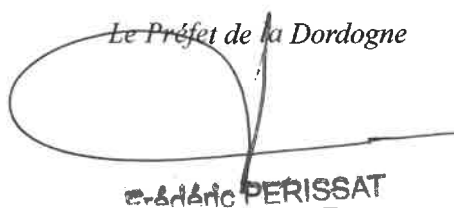
- le risque routier professionnel*
- la conduite après usage de substances psycho-actives*
- les jeunes (14-17 ans, 18-24 ans et 25-29 ans)*
- les seniors*
- le partage de la voirie : piétons et cyclistes*
- les « deux roues motorisés »*

Aussi dans le cadre de l'élaboration du PDASR pour l'année 2019 un appel à projets a été lancé et les porteurs de projet ont pu transmettre leurs propositions d'actions auprès de la Mission sécurité routière de la préfecture.

Des crédits sont mis à la disposition de M. le Préfet pour le financement des actions proposées et pour soutenir certaines actions des partenaires (associations, collectivités locales...).

Afin de décliner au mieux ce PDASR la mission sécurité routière de la préfecture se tient à disposition pour tout renseignement et pour le prêt de matériels pour l'organisation des actions.

Parce que, en matière de sécurité routière, nous sommes tous touchés, tous concernés, tous responsables.

Le Préfet de la Dordogne

Eric-André PERISSAT

SOMMAIRE

1 – BILAN DE L'ACCIDENTALITE en 2018 en DORDOGNE ET ORIENTATIONS PAR ENJEUX pour 2019

1 - 1 . Le Risque Routier Professionnel

1 -2 . La Conduite après usage de substances psycho-actives (alcool et stupéfiants)

1 - 3 . Les Jeunes (14-17 ans, 18-24 ans et 25-29 ans)

1 - 4 . Les Seniors

1 - 5 . Le Partage de la voirie : les piétons et les cyclistes

1 - 6. Les « 2 roues motorisés »

2 - LES ACTIONS 2019

2 - 1 . Les actions globales

2- 1 - 1 . Les radars

2 - 1 -2 . Abaissement de la vitesse maximale

2- 1 - 3 . Le dispositif EthyloTest Anti-Démarrage (EAD)

2 - 2 . Les actions répressives (Forces de l'ordre)

2 - 3 . Les actions préventives

2 - 3 - 1 . Le Risque Routier Professionnel

2 - 3 - 2. La Conduite après usage de substances psycho-actives (alcool et stupéfiants)

2 - 3 - 3 . Les Jeunes (14-17 ans, 18-24 ans et 25-29 ans)

2 - 3 - 4 . Les Seniors

2 - 3 - 5 . Le Partage de la voirie : les piétons et les cyclistes

2 – 3 - 6 . Les « 2 roues motorisés »

2 - 3 - 7 . Thématiques transversales

2 - 4 . Les indicateurs de suivi

1 – BILAN DE L'ACCIDENTALITE en 2018 en DORDOGNE ET ORIENTATIONS PAR ENJEUX pour 2019

Après une année 2017 marquée par une mortalité routière en recul (31 tués), **le bilan de l'année 2018 est préoccupant avec 42 tués**, soit une hausse de 35% par rapport à 2017 et une surreprésentation des seniors (parmi les 42 morts, 17 ont plus de 65 ans). On peut néanmoins noter une diminution du nombre d'accidents (- 13%) et du nombre des blessés (- 5 %).

1 - 1 . Le Risque Routier Professionnel (R.R.P.)

La tranche d'âge « 45-64 ans » est la plus importante en représentativité pour la population de Dordogne.

De même qu'en 2017, c'est cette tranche d'âge qui est la plus impactée par le nombre total de victimes, que ce soit en moto, en VL (Véhicule Léger) ou VU (Véhicule Utilitaire). Ces victimes sont majoritairement des « locaux », lors d'un trajet travail-domicile.

On note par ailleurs en 2018 une augmentation du nombre de Poids Lourds impactés dans les accidents relatifs au RRP ainsi qu'une dégradation des chiffres de la mortalité dans ce type d'accidents. La tranche d'âge des 45-59 ans y est là aussi fortement impliquée.

Orientations 2019 pour l'enjeu R.R.P. :

- Promouvoir les plans de prévention du RRP dans les entreprises et les fonctions publiques,
- Développer l'adhésion à la charte « entreprises engagées »,
- Sensibiliser les entreprises à la planification des déplacements,
- Valoriser les bons comportements en entreprise,
- Soutenir la communication sur cette thématique (Semaine de la sécurité routière au travail).

1 - 2 . La Conduite après usage de substances psycho-actives (alcool et stupéfiants)

L'analyse de la morbidité routière tend à confirmer ces comportements à risques.

En 2018, l'**alcool** est présent dans 34 accidents (33 en 2017).

Parmi ces 34 accidents, on déplore 10 tués dont 7 conducteurs et 1 piéton alcoolisés (taux entre 1,25 et 3,76 g/l). Ces personnes, sous l'emprise de l'alcool, sont toutes de sexe masculin ; 5 avaient entre 27 et 37 ans, 1 avait 59 ans et le piéton quant à lui avait 48 ans.

En matière de **stupéfiants**, 14 accidents sont recensés avec 7 conducteurs qui, non seulement sont sous l'influence des stupéfiants mais sont aussi en infraction alcool (il faut en effet souligner que l'on constate la présence de stupéfiants dans 35 % des accidents où il y présence d'alcool). Pour ces 14 accidents sous l'emprise de stupéfiants, on déplore 5 tués, 20 blessés dont 14 blessés hospitalisés.

Orientations 2019 pour l'enjeu Alcool et Stupéfiants :

- Apprendre aux usagers à estimer leur consommation d'alcool,

- Promouvoir et valoriser l'image de « SAM »,
- Mobiliser les organisateurs de manifestations festives et les débits de boissons,
- Développer les actions d'information sur cette thématique dans les entreprises.

1 - 3 . Les Jeunes (14-17 ans, 18-24 ans et 25-29 ans)

Les jeunes de la tranche d'âge 14-29 ans représentent 14 % de la population du département de la Dordogne.

Ils sont les victimes de 89 accidents corporels en 2018 (soit 45 % de ces accidents).

Les conducteurs âgés de 14-29 ans sont impliqués dans 82 accidents avec un bilan de 15 tués, 124 blessés dont 59 blessés hospitalisés (en 2017 : 83 accidents, 11 tués).

Sur ces 82 accidents, 12 ont eu lieu sous l'emprise de l'alcool, ils ont provoqué 2 tués et 20 blessés (dont 10 blessés hospitalisés).

8 de ces 12 accidents impactent particulièrement la tranche d'âge des 25-29 ans, parmi lesquels 5 jeunes sous stupéfiant et 2 faisant l'objet d'une suspension de permis.

En 2018 le nombre d'accidents impliquant les conducteurs âgés de 18 à 29 ans baisse de 1 point par rapport 2017 mais on déplore davantage de tués (+ 4).

Orientations 2019 pour l'enjeu Jeunes :

- Mobiliser les structures éducatives, culturelles et sportives,
- Promouvoir la conduite accompagnée,
 - Développer l'information envers les jeunes, mais aussi envers les parents, sur la prise de risque, la vitesse, l'alcool et les stupéfiants.

1 - 4 . Les Seniors

Les personnes âgées de 65 ans et plus, représentent 29% de la population de la Dordogne.

Le département a une population vieillissante pour laquelle le permis de conduire est primordial compte tenu de sa ruralité.

En 2018 les usagers seniors sont impliqués dans 70 accidents corporels (soit 35 % de ces accidents) et dans 17 accidents mortels (soit 45 % de ces accidents) Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2017.

Les seniors sont des conducteurs présumés responsables dans 41 accidents (soit 21 % des accidents) : on déplore 11 tués (8 conducteurs, 2 passagers et 1 piéton) et 45 blessés (29 blessés hospitalisés).

Si l'on compare la mortalité des 65 ans et plus avec celle des années précédentes, on constate une dégradation de la situation qui est préoccupante même si l'année 2016 reste la plus dramatique dans cette tranche d'âge avec 20 tués (soit 47 % de la totalité des usagers de la route décédés).

Orientations 2019 pour l'enjeu Seniors :

- Sensibiliser les Seniors sur les différents modes de déplacement existants notamment sur notre territoire,
- Promouvoir la remise à niveau théorique et pratique du permis de conduire,

- Sensibiliser les conducteurs et piétons « Seniors » sur leurs facultés et capacités motrices etc.. : diminution des réflexes, de l'audition, de la vue ainsi qu'à la prise d'alcool et médicaments.

1 - 5 . Le Partage de la voirie : les piétons et les cyclistes

En 2018 on constate une très nette dégradation, par rapport à 2017, en ce qui concerne les **piétons** : ceux-ci sont impliqués dans 10 % des accidents (22 victimes dont 5 tués). Le nombre d'accidents impliquant des piétons représente 27 % des accidents survenus en agglomération et concerne pour plus de la moitié des victimes de sexe féminin, âgées de plus de 65 ans.

La situation est meilleure pour les **cyclistes** chez lesquels on dénombre 7 blessés (dont 6 hospitalisés). Il faut préciser que c'est la tranche d'âge des 45-64 ans qui utilise le plus ce type de déplacement.

Il convient de renforcer les actions de sensibilisation ciblant cette catégorie d'usagers vulnérables que représentent piétons et cyclistes.

Orientations 2019 pour l'enjeu « piétons et cyclistes » :

- Sensibiliser les usagers sur leurs responsabilités et leur propre comportement dans le partage de la route,
- Informer les usagers sur l'importance des équipements : les inciter à être plus visibles, ...
- Sensibiliser les aménageurs et gestionnaires de voirie aux risques spécifiques encourus par les piétons et cyclistes.

1 - 6 . Les 2 Roues Motorisés (2 RM)

Les 2 RM regroupent les cyclos de moins de 50 cm³, les motos de plus de 50 cm³ et les scooters.

En 2018, 56 accidents corporels impliquant des 2 RM sont recensés (65 en 2017), ce qui représente 28 % des accidents corporels survenus en Dordogne.

La morbidité routière pour cette catégorie d'usagers est de 6 tués en 2018 (1 pour la catégorie des <50 cm³ et 5 pour la catégorie des >50 cm³).

Le nombre d'accidents et de victimes usagers de 2 RM est donc plus important dans la catégorie des >50 cm³ (qui concerne essentiellement la tranche d'âge 45-59 ans).

Dans la catégorie <50 cm³, c'est la tranche d'âge 14-17 ans qui est la plus représentée (43 % des victimes).

On constate une hausse des accidents impliquant des motards (dont 69 % en intersection).

Le refus de priorité et la situation de l'automobiliste tournant à gauche, alors qu'un motard arrive en sens inverse, font partie des causes principales.

Orientations 2019 pour l'enjeu « 2RM » :

- Améliorer la connaissance des facteurs de gravité des accidents et les conséquences de la prise de risque,
- Relayer activement les campagnes nationales de communication sur les équipements et les comportements.

- S'appuyer sur le chargé de mission 2RM pour faire le lien avec les associations de motards.

2 - LES ACTIONS 2019

2 - 1 . Les actions globales

2 - 1 - 1 . Les radars

Les forces de l'ordre restent fortement mobilisées en 2018 sur l'ensemble du département, sur les grands axes et les zones particulièrement accidentogènes pour réprimer notamment les défauts de comportement sur la route.

Les contrôles sont axés prioritairement sur les conduites addictives et la lutte contre les grands excès de vitesse. Ils sont ciblés et intensifiés lors des jours et créneaux horaires identifiés comme accidentogènes.

Des contrôles coordonnés mensuels « police nationale, police municipale et gendarmerie nationale » (avec parfois la douane) sont également menés sur les axes accidentogènes.

La Dordogne dispose de 23 **radars** vitesse fixes (dont 2 radars tronçon et 2 radars discriminants), 5 radars feux rouges et 10 radars pédagogiques. Ceux-ci font l'objet de dégradations récurrentes (125 dégradations sur les radars fixes et 42 sur les radars chantier).

Le département dispose également d'**un itinéraire protégé** par panneaux-leurres (sur la RD 933 entre Bergerac et Eymet) sur lequel est stationné un radar chantier.

Un autre radar chantier est en rotation sur 4 sites pré-identifiés sur la RN 21.

D'autres itinéraires à sécuriser sont en cours de traitement : RD 704 entre l'A89 et Angoisse, RD 936 en prolongement de la Gironde jusqu'à Port Ste Foy, RD 939 et RD 675 de Périgueux à Nontron.

Les infractions

Activité des radars Nombre d'infractions	2018	2017	Évolution
Radars embarqués	661	1292	- 49 %
Radars mobiles	19145	34772	- 45 %
Radars fixes	68426	59136	+ 16 %

Par rapport à 2017, le nombre des infractions enregistrées par les radars embarqués baisse de moitié.


Cette baisse conséquente ne révèle pas une amélioration des comportements mais s'explique par le fait que les forces de l'ordre n'ont pas pu être aussi opérationnelles en 2018 qu'en 2017 en matière de radars.

En effet ces dernières ont été fortement sollicitées en 2018 sur les priorités suivantes :

. Transfèvements administratifs : passés de 4 en 2017 à 24 en 2018 notamment les personnes étrangères en situation irrégulière.

. Sécurité des manifestations : l'effort demandé aux forces de l'ordre s'étant notamment intensifié depuis le 17 novembre 2018.

Par ailleurs il faut préciser que la Gendarmerie n'a pas obtenu de réservistes en 2018.

 SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES	Infractions 2018		
	Janvier-Déc 2017	Janv-Déc 2018	Différence
Défaut de casque	113	131	15,93 %
Ceinture de sécurité	1464	1163	-20,56 %
Feux rouges et stop	1379	1213	-12,04 %
Téléphone	1976	1986	0,51 %
Infractions limitation de vitesse (interception)	5079	3414	-32,78 %
Infractions stupéfiants	609	624	2,46 %
Infractions alcoolémie	3431	3096	-9,76 %
Autres infractions	10444	8863	-15,14 %
<i>Délits routiers</i>	1034	1124	8,70 %
<i>Règles de conduite</i>	786	634	-19,34 %
<i>Croisements et dépassements</i>	136	110	-19,12 %
<i>Priorité de passage - Intersections</i>	337	201	-40,36 %
<i>Arrêt et stationnement</i>	2068	1733	-16,20 %
<i>Eclairage et signalisation</i>	197	119	-39,59 %
Etat ou équipement des utilisateurs et des véhicules	875	527	-39,77 %
<i>Règles administratives</i>	4692	4103	-12,55 %
<i>Infractions diverses</i>	92	62	-32,61 %
<i>Infractions hors code de la route</i>	180	250	38,89 %
Infraction Feux rouges CSA	4311	3252	-24,57 %
Infractions CSA fixes	59136	68426	15,71 %
Infractions CSA embarqués	1292	661	-48,84 %
Infractions CSA mobiles	34772	19145	-44,94 %
Total	134403	111974	-16,69 %


Par rapport à l'année 2017:

– Les infractions liées à l'alcoolémie sont en baisse de 10 % alors que celles liées aux stupéfiants sont en hausse de 2,5 %.

– Une augmentation de 16 % des messages d'infraction enregistrés par les radars fixes accompagnée d'une nette augmentation relevée sur les radars concernés par le passage à la limitation à 80 km/h (en 2017 les chiffres avaient subi une augmentation due à la mise en place de la fonctionnalité « double sens » de certains appareils).

On note une augmentation de 16 % du non-port de casque, une « stagnation » pour l'utilisation du téléphone au volant, par contre on peut signaler un meilleur respect du port de la ceinture de sécurité avec une baisse de 20,5 % des infractions.

Suspensions du permis de conduire

	Suspensions de permis 2017/2018			
	2017	2018	Différence	Evolution
Alcoolémie	813	752	-61	-7,50 %
Excès de vitesse	250	157	-93	-37,20 %
Stupéfiants	388	378	-10	-2,58 %
Stupéfiants et excès de vitesse	5	0	-5	-100,00 %
Stupéfiants et alcoolémie	24	11	-13	-54,00 %
Total	1 480	1 298	-182	-12,30 %

Sur l'année 2018 les suspensions sont en baisse, soit 1298 suspensions alors qu'elles étaient au nombre de 1480 en 2017 pour la même période.

La plus forte diminution (37 %) concerne les suspensions pour excès de vitesse.

2 - 1 - 2 . Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80km/h sur les routes bidirectionnelles sans terre-plein central au 1^{er} juillet 2018 (Mesure n°5 du CISR du 8 janvier 2018)

En Dordogne, sur la période 2012-2016, la vitesse apparaît comme un des facteurs aggravant dans 17 % des accidents corporels recensés et dans 11 % des accidents mortels.

Sur cette période, il s'est produit 592 accidents corporels dont 131 mortels engendrant 145 tués, 815 blessés dont 563 blessés hospitalisés sur les routes bidirectionnelles du département hors agglomération.

Les RN et RD sans séparateur central représentent 5091 km sur le département.

La mise en place de l'abaissement de la VMA à 80km/h sur les routes bidirectionnelles sans terre plein central au 1^{er} juillet 2018 a fait l'objet au niveau local d'un travail partenarial avec les gestionnaires routiers.

Ces derniers ont procédé, à la demande de la Direction de la Sécurité Routière (DSR), au recensement des sections de routes à 3 ou 4 voies sans séparateur central où la vitesse est maintenue à 90km/h sur les 2 voies du même sens de circulation.

164 panneaux 80 ont été implantés dans le département, principalement sur les routes départementales.

2 - 1 - 3 . Le Dispositif Ethylo-test Anti-Démarrage (EAD)

Lors du CISR du 9/01/2018 fixant les objectifs en matière de sécurité routière, le Premier Ministre a demandé de favoriser l'usage de l'EAD, à savoir :

- rendre obligatoire la pose d'un EAD avec suivi médico-psychologique en cas de récidive d'infraction de conduite en état alcoolique (échéance 2018),

- donner la possibilité à un conducteur contrôlé avec un taux d'alcool supérieur à 0,8g/l dans le sang dont le permis a été suspendu par décision préfectorale de conduire pendant le temps de cette suspension à condition de ne conduire qu'un véhicule équipé d'un EAD, à ses frais (échéance 2018).

En Dordogne en 2018, 10 personnes ont perdu la vie dans un accident à cause de l'alcool (contre 8 en 2017). Face à ce constat, le préfet de la Dordogne en lien avec les procureurs de la République de Périgueux et Bergerac, a décidé de déployer ce dispositif dans le département.

Par ailleurs, le dispositif EAD existe dans le cadre judiciaire depuis le 18 novembre 2016 (Loi de modernisation de la Justice).

La mise en œuvre de ces mesures judiciaires implique l'agrément, par le préfet de département, d'une entreprise d'installation de dispositifs d'anti-démarrage ou d'un réseau d'installateurs en nombre suffisant.

Une 1ère société, FRANC DIESEL, située à Saint-Laurent des Vignes (24100), a obtenu son agrément par arrêté préfectoral du 9 novembre 2017 pour procéder à l'installation des dispositifs obligatoires d'EAD.

Une 2ème société, Société AURENSAN SAS, située à Coulounieix-Chamiers (24600), a obtenu son agrément par arrêté préfectoral du 18 janvier 2019 pour procéder à l'installation des dispositifs d'EAD.

L'EAD est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Il empêche la mise en route du moteur si le taux d'alcool enregistré est supérieur à celui autorisé par la législation.

Les conducteurs dont le taux d'alcoolémie est compris entre 0,4 et 0,9mg/l d'air expiré (0,8g et 1,8g/l de sang) et qui n'entrent pas dans les critères d'exclusions pourront bénéficier de l'EAD.

Le préfet prendra alors un arrêté permettant au contrevenant de conduire uniquement des véhicules équipés d'un EAD en lieu et place de l'arrêté de suspension administrative du permis. Cet arrêté tient lieu de permis de conduire et s'applique pour une période de 6 mois.

Par la suite, le tribunal, au moment où le contrevenant lui sera présenté, pourra décider de prolonger cette obligation pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Il pourra également choisir de moduler l'amende encourue (jusqu'à 4 500 euros) en tenant compte de l'installation de l'EAD, ce qui permettra de compenser le coût de son installation restant à la charge de la personne en infraction.

L'EAD lorsqu'il est appliqué en alternative à la suspension de permis évite la désocialisation et les difficultés en termes d'emploi que cause une suspension de permis. Il permet également de limiter le risque de conduite sans permis tout en responsabilisant les usagers et en leur faisant prendre conscience de la nécessité de modifier leur comportement vis-à-vis de l'alcool.

La mise en place du dispositif d'éthylotest anti-démarrage (EAD) comme possible alternative à la suspension du permis de conduire sera effective au 1^{er} juin 2019.

2 - 2 . Les actions répressives (Forces de l'ordre)

- Poursuite des actions répressives existantes :

- les contrôles de zones : le principe est de concentrer des moyens humains et matériels sur une zone du département et ses différents accès,
- les actions coordonnées Police-Gendarmerie-unité moto zonale (CRS Police Nationale) dans le cadre du contrôle des axes en profondeur.
- les contrôles d'alcoolémie et de dépistages de conduite sous l'empire de produits stupéfiants aux heures d'entrée et de sortie des discothèques,
- les opérations sur des axes et des créneaux horaires inhabituels pour les usagers,
- la mise en place de radars chantiers sur des zones temporaires de danger,
- la saisie pendant 7 jours de véhicules, par arrêté administratif, suite notamment à des récidives, des conduites sans permis ou des excès de grande vitesse (LOPSI, Loi d'Orientation, de Programmation et de Sécurité Intérieure).

- Des actions nouvelles :

- cibler l'action répressive vers les jours et créneaux horaires accidentogènes,
- coordonner les services de contrôle en étroite collaboration avec les unités motorisées des départements limitrophes,
- accentuer les contrôles en matière de stupéfiants à l'aide des nouveaux kits,
- recourir aux équipes cynophiles (Mont-de-Marsan ou Mérignac) pour la détection des stupéfiants,
- accentuer la répression en matière de vitesse par la mise en place de contrôles de la vitesse réguliers lors des migrations de populations,
- prolonger les contrôles alcoolémie sur l'ensemble des créneaux horaires et notamment les fins de semaine ou encore sur des festivités ponctuelles d'une centaine de personnes,
- accentuer les services en tenue civile,
- intensifier la lutte contre le téléphone portable au volant,
- sécuriser la RN21,
- Passer des radars fixes qui remplissent les critères techniques adéquates, en radars double sens,
- identifier les nouvelles zones temporaires de danger en adéquation avec l'accidentalité

2- 3 . Les actions préventives

Les actions de prévention sont assurées, soit par la Mission Sécurité Routière (MSR) grâce aux IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière), soit par ou avec les différents partenaires (Forces de l'ordre, associations, entreprises...)

2-3-1. Le Risque Routier Professionnel

– Actions assurées par la MSR et les IDSR :

. Au sein des entreprises SPIE, INTERSPRAY et EURENCO : ateliers « réflexes, alcool, simulateur de conduite, test'ochoc, voiture tonneau et 1^{ers} secours ».

. Pour les collaborateurs de la Chambre des Métiers : ateliers « alcool, nouveautés du code de la route, réactivité au volant ...».

– MSR 24 et IDSR de la Dordogne et de la Gironde :

. Pour les agents de la préfecture et du Conseil Départemental : dans le prolongement de l'action 2018, ateliers « alcool, simulateur de conduite, réactiomètre, test'ochoc, voiture tonneau et 1ers secours ».

. Pour les agents de la Mairie de Périgueux : « atelier code de la route spécifique » relatif aux nombreuses nouveautés intervenues dans la commune de Périgueux en matière de plans de circulation et de signalétique et ateliers« alcool, simulateur de conduite, réctiomètre, test'ochoc, voiture tonneau et 1ers secours ».

▪ **Charte d'engagement** : le Maire de Périgueux et le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat par le signature de la charte s'engagent à faire respecter les mesures de sécurité routière qui y sont déclinées.

2 - 3 - 2 . La Conduite après usage de substances psycho-actives (alcool et stupéfiants)

– Formation assurée par un IDSR (formateur à l'Ecole Nationale de Police) :

. à destination des IDSR de la Dordogne : journée de sensibilisation aux stupéfiants.

– MSR et IDSR en partenariat avec la mairie de Périgueux et en collaboration avec les établissements de débit de boissons du centre-ville :

. Pour les jeunes : action SAM avec la présence du stand de la MSR la veille des vacances de Pâques pour sensibiliser sur les risques d'une consommation excessive d'alcool.

– Pôle Régional de Sécurité Routière de la Nouvelle Aquitaine :

. Pour les lycéens : pièce de théâtre inter-active « Cocktails à gogo » permettant des échanges sur la conduite et l'alcool (environ 6 représentations par an).

– Associations Alcool Assistance et ANPAA :

. Prévention en milieu festif (festivals, fêtes locales diverses).

– Prévention MAIF :

. Sensibilisation des collégiens et lycéens aux dangers de la route (drogue et alcool).

2 - 3 - 3 . Les Jeunes (14-17 ans, 18-24 ans et 25-29 ans) et le jeune public

- **MSR et IDSR**, le continuum éducatif (4 modules) :
 - . Collégiens : ateliers cyclomoteur (simulateur de conduite, équipement du cyclomoteur), alcool, stupéfiants et premiers secours,
 - . Lycéens :
 - élèves de 2^{nde} : « Comprendre l'accident pour mieux l'éviter » (la prise de risque).
 - élèves de 1^{ère} : échanges interactifs à partir de l'analyse d'un accident mortel ayant eu lieu en Dordogne.
 - . Post bac et CFA : échanges à partir de l'expérience vécue de chacun.

- **GROUPAMA et gendarmerie** :
 - . Lycéens : « 10 de conduite jeunes » et « 10 de conduite rurale » (Prévention sur l'alcool, ateliers de conduite en circuit fermé, prévention spécifique relative aux engins agricoles),
 - . Lycée agricole : Code de la route géant.

- **Police municipale de Bergerac** :
 - . sensibilisation des collégiens

- **Association Prévention Routière** :
 - . éducation routière piétons, cyclistes, transports en commun.

- **Capsecur** :
 - . Apprentis : sensibilisation à la conduite.

- **AG2R la mondiale** :
 - . jeunes et seniors (pièce de théâtre intergénérationnelle sur les conduites à risques)

- **Troupe théâtrale** :
 - . 6-8 ans : « Coquin le Marvin », théâtre de sensibilisation.

- **ADATEEP 24** :
 - . de la maternelle au collège : « Transport Attitude » (avoir le bon comportement dans les transports en commun).

- **AEF 24** (Association des Educateurs de Football de la Dordogne) :
 - . jeunes footballeurs : Opération « Carton vert Attitude + » (sensibilisation des jeunes par les éducateurs sportifs).

2 - 3 - 4 . Les Seniors

- **MSR, IDSR et gendarmerie, en partenariat avec des auto-écoles, des opticiens, audio-prothésistes et AGIR abcd** :
 - . Deux Rallyes seniors par an d'une journée, au printemps et en automne : ateliers « révision du code de la route, conduite en milieu ouvert, sensibilisation aux risques routiers et à ceux liés à la prise d'alcool et de médicaments, réflexes, contrôle de la vue, conseils sur l'audition, sensibilisation aux risques routiers et à ceux liés à la prise d'alcool et de médicaments, les 1ers secours en cas d'accident.

- **MSR et IDSR :**
 - . Interventions d'une journée dans les clubs de seniors : ateliers « pour bien conduire, bien se connaître »[troubles de la vision, médicaments..], le code de la route, simulateur de conduite, le constat amiable, le temps de réactivité, les premiers secours en cas d'accident.
 - (La durée et le contenu sont adaptés en fonction de la demande du club).
- **Associations Prévention Routière, AGIR abcd, Prévention et Cassiopea :**
 - . Interventions dans les clubs de seniors : remise à niveau des connaissances sur le code de la route, sensibilisation aux risques routiers...
- **AGIR abcd :**
 - . CAR 24 (Conduire l'Automobile du Retraité) : Préserver la mobilité des seniors en permettant à un chauffeur de conduire le véhicule du senior qui n'est plus en capacité de conduire (rémunération du chauffeur par CESU),

2 - 3 - 5 . Le Partage de la voirie : les piétons et les cyclistes

- **MSR et IDSR :**
 - . Tour de l'Avenir (événement sportif national réservé aux jeunes espoirs cyclistes) : le 17 août 2019, présence du stand de la MSR : sensibilisation du public sur le thème de La Route Se Partage (LRSP) et rappel des règles de sécurité pour les cyclistes par le biais d'un quiz avec la possibilité de gagner des gadgets publicitaires LRSP.
- **Prévention Routière :**
 - . Education routière (piétons, cyclistes et transports en commun).
- **Prévention MAIF :**
 - . Actions de sensibilisation auprès des élèves du primaire.

2 - 3 - 6 . Les « 2 roues motorisés » (2 RM)

- **MSR et EDSR (Escadron Départemental de Sécurité Routière) :**
 - . Rallye moto d'une journée :
 - Maniabilité sur piste fermée, recyclage code de la route spécifique 2RM, travail sur la trajectoire de sécurité, premiers secours et parcours d'une centaine de kilomètres.
- **Motosport 24 et chargé de mission 2 RM 24 :**
 - . Journée sur circuit moto : théorie et pratique sur la trajectoire de sécurité, entretien et équipements moto et conducteur.
- **Association Prévention :**
 - . Sensibilisation sur le comportement en 2 RM.

2 - 3 - 7 . Thématiques transversales

Ces actions s'adaptent au public concerné et balayent les six thématiques citées précédemment ainsi que les thématiques transversales telles que la vitesse, les distracteurs (téléphone portable), etc... :

- Action de sensibilisation sur l'aire d'autoroute de St Laurent-sur-Manoire :

A l'occasion des grands flux d'été, opération de sensibilisation en partenariat avec la gendarmerie, Vinci et les douanes.

Présence du stand de la MSR.

- Grand public :

Présence du stand MSR animé par les IDSR :

- . Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers,
- . Fête de l'escargot (La Coquille),
- . Foire aux vins de Sigoules,
- . Journée « Don du sang » à Montignac.

- "Quand la conduite est bonne":

. Opération de valorisation des bons conducteurs, en partenariat avec la gendarmerie et France-Bleu Périgord aux périodes de grands départs des vacances (six journées par an) : les services de gendarmerie dans un véhicule banalisé, repèrent un bon conducteur et l'arrête pour le féliciter et lui remettre un bon d'achat de carburant ainsi qu'une charte du bon conducteur. L'évènement est relayé en direct sur les ondes par France Bleu Périgord,

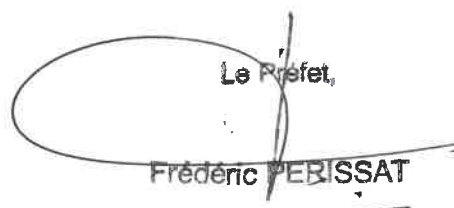
2 - 4 . Les indicateurs de suivi

Quantitatifs :

- Nombre d'accidents, de blessés et de tués,
- Nombre d'infractions par catégorie (alcool, stupéfiants, comportement...),
- Rapport « conducteurs impliqués/conducteurs tués » selon les tranches d'âges.

Qualitatifs :

- Suivi des actions :
 - . Nombre de participants,
 - . Observations et retours des participants, partenaires et IDSR permettant de faire évoluer les actions.

Le Préfet,

Frédéric PERISSAT

